

Inscription scolaire

Les **inscriptions scolaires** sont obligatoires :

- Pour tout enfant en âge d'obligation scolaire (dès 3 ans) fréquentant pour la première fois une école de la commune
- Pour les enfants changeant d'école, quelle que soit leur classe
- Pour les enfants en âge d'entrer pour la première fois en maternelle (nés en 2023)

Et vous munir impérativement **des pièces justificatives suivantes** :

1- La photocopie d'un justificatif de domicile des parents datant de moins de trois mois, figurant dans la liste suivante :

- Facture d'un fournisseur d'énergie, Internet ou de téléphone fixe
- ou quittance de loyer (uniquement de bailleurs professionnels ou HLM)
- ou décompte de charges (pour les propriétaires)
- ou contrat de bail ou attestation de vente (si nouveau logement)
- ou attestation d'assurance habitation (uniquement pour l'habitation principale)

2- La photocopie intégrale du livret de famille présentée avec l'original ou un extrait d'acte de naissance intégral

3- Certificat de radiation si enfant déjà scolarisé ailleurs

4- L'intégralité du jugement de divorce ou de séparation, le cas échéant

5- Pièce d'identité des parents

6- Carnet de vaccination :

LISTE DES VACCINS OBLIGATOIRES POUR L'ENTREE EN COLLECTIVITE

- Diphtérie, Tétanos, Polio
- Coqueluche
- Haemophilus Influenzae type B
- Infections à pneumocoques
- Méningocoques A, B, C, W, Y
- Rougeole, Oreillons, Rubéole

Une journée « visite de l'école » sera organisée en juin 2026, vous serez informés par mail de la date.

Inscription aux services périscolaires

Les dossiers d'inscription à la cantine et à la garderie seront disponibles en mairie début juin 2026.